



Donnation d'argent par une personne âgée

Par **MAGAMOUS_old**, le **20/11/2007 à 22:36**

J'ai été élevée dans une famille d'accueil, à l'âge de 3 ans, j'en ai 42 , elle m'a toujours considéré comme leur propre fille. Le monsieur est décédé il y a 6 ans, la femme, 93 ans, et deux enfants. Cette femme m'a régulièrement donné de l'argent, (liquide, chèques). Depuis quelques temps, elle perd un peu la tête, ses enfants, ont décidé de la faire mettre sous tutelle. Ils lui ont dit, qu'elle n'avait pas le droit de dépenser son argent, il n'y a que ça qui les intéresse, rien d'autre!!!!!! Qu'es-ce que je dois faire ? Peuvent ils me demander de rembourser cet argent, alors qu'elle me l'a donné en toute conscience, peuvent ils savoir à qui elle à fait ces chèques, je suis perdue, je me fais beaucoup de soucis, que risque t il de m'arriver ? A t elle le droit de disposer de son argent comme elle le veut ? doit elle les informer de ce qu'elle fait de son argent ?